

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/10/2020

Convocation du 16/10/2020

**Présents :** Michel FRISON, Bruno LAROCHE, Steeve PEYRON, Geneviève MARTIN, Olivier CHIENNO, Daniel ALLARD, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Isabelle LAMICHE, Delphine THAENS.

**Pouvoirs :**

Marie BAILLARD donne pouvoir à Michel FRISON

Frédérique PASQUALI BARTHELEMY donne pouvoir à Daniel ALLARD

**Absente excusée :** Mélanie COURCIER

**Absents :** Vincent RICHE, Amandine FIOT

**1 ) Secrétaire de séance :**

Geneviève MARTIN (élue à l'unanimité)

**2) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04/08/2020 et 25/09/2020 : vote à l'unanimité**

**3) Compte rendu des commissions**

**Commission TRAVAUX Patrimoine Alpage Forêts du 23/10/2020**

**Commission sécurité Maison des associations**

Faire contrôler par entreprise agréée le bon fonctionnement de l'alarme incendie.  
Mettre un téléphone fixe qui permet d'appeler le 18.

**Pelouse parc château et parking maison des associations**

Travaux de forage, la remise en état des sols est à revoir : hauteur des regards et remblaiements à reprendre : signalé à Jullien LAFONT.

**Dalle église, place & arrêt bus**

Solliciter la décennale pour affaissement, joints défailants et vitre arrêt bus.

**Projecteur 5-83 arrêt bus la ruine**

Demande intervention faite pour régler l'orientation du projecteur.

**Courrier J.F. ALBRAND problèmes de stationnement**

Faire un courrier à Mr GORALCZYK afin qu'il ne stationne plus sur la parcelle communale située en face de la sortie de garage de M. Albrand.

**Adressage communal**

Organiser une réunion de démarrage avec Signa Concept.

### **Poubelles le Serre**

Un courrier de demande d'acquisition a été adressé aux propriétaires de la parcelle C 737.

### **Pont les Bonnaffés**

Demander des devis pour refaire les gardes corps.

### **Syphon sous la voie ferrée**

Situé à une centaine de mètre du pont du torrent de l'Ascension côté sud.

Présente un danger de chute, faire un courrier à la SNCF afin qu'il soit sécurisé.

### **Eclairage public :**

Afin de fiabiliser l'éclairage des zones de l'école & de la RN94 entrée nord, les travaux suivants (montant 6 216 Ttc) vont être effectués :

Remplacement lanternes et boitiers pied de mat entre le pont de la Fare et le pont de la RN 94 (candélabres 6-151/152/153/168/169/170) et modification des schémas d'alimentation afin de donner le plus de chance possible à cette zone de rester en service (au détriment des autres zones sur lesquelles seront rajoutés des points lumineux vétustes).

Ce premier travail nécessitera néanmoins une rénovation globale des points lumineux les plus vétustes en particulier le long du torrent.

### **Panneau information lumineux :**

Une solution de panneau « partagé » avec la Com com est en cours de réflexion, Bruno LAROCHE suit cette question.

### **Travaux 2020**

#### **Goudron**

Relancer Ent. Colas pour devis parking ouest lac et prendre rendez vous avec le conducteur de travaux pour travaux pisciculture et parking lac ouest.

#### **Eau et Assainissement Pra Reboul**

Travaux communs : eau pour la Commune & assainissement pour la Communauté de communes

Une seule réponse aux demandes de devis : Entreprise Weiler 22 824 € TTC.

La commission propose de retenir cette entreprise pour les travaux d'eau.

La Communauté de communes n'a pas encore délibéré sur les travaux d'assainissement qui lui incombent.

La commission propose comme à chaque fois, de profiter de l'ouverture de la tranchée pour faire poser une borne à incendie (bâtiment hors de la couverture des bornes existantes) et des fourreaux pour les réseaux de télécommunications.

#### **Chauffe-eau camping :**

A la charge commune conformément à la convention, la commission propose de retenir le devis de CRA : 18 126,20 TTC. Les travaux se feront début 2021.

### **Réunion bimensuelle hiérarchisation des activités services techniques**

Afin de recenser et d'avoir une vision d'élus sur la nature et la priorité des interventions réalisées sur notre commune la commission propose une réunion bimensuelle le vendredi après-midi à 14 heures.

### **Commission CCAS :**

**Geneviève MARTIN** : des livres ont été commandés pour les enfants et seront remis dans l'entrée de la salle de l'Espace Château durant le marché de Noël si celui-ci a lieu. Cette manifestation aura lieu en fonction des mesures sanitaires applicables à fin décembre.

**Rencontre avec le cabinet Alpicité** : le cabinet a remis trois propositions qui vont être examinées lors d'une prochaine réunion du conseil municipal. Une seconde réunion aura lieu avec le cabinet et leur rapport final sera remis avant le 25 décembre 2020.

**Rencontre avec le CAUE** pour le projet de réhabilitation du groupe scolaire : Une convention va être signée avec cet organisme pour aider la commune dans cette démarche : rédaction du cahier des charges, choix du programmiste....

### **4) Questions diverses**

- Un courrier de demande d'emplacement d'un foodtruck sur la place a été reçu en mairie, à partir du mois de mai 2021. La commune étudiera cette proposition.
- Bruno Laroche a reçu trois kinésithérapeutes qui sont intéressés par la location du local sur le Riou afin de créer un cabinet. Une délibération sera proposée au vote en ce sens lors de cette séance du conseil municipal.
- Le cabinet Alpicité va travailler sur le projet d'aménagement des abords du lac, cette mission étant incluse dans l'étude sur la restructuration du centre village. des demandes de subvention pourront être transmises aux différents financeurs et s'inscrire dans le plan de relance.
- Daniel Allard : l'entreprise Engie a changé 5 points lumineux entre l'école et le centre village.
- Commerce sur la place : un financement est encore en instruction et le montant définitif obtenu devrait être connu mi-novembre.
- Rencontre avec une personne qui a un projet de création de gîte dans l'ancienne annexe Fourrat. La commune va réfléchir à ce projet et voir s'il est compatible avec la réflexion de la commune sur l'aménagement global du centre village.
- Michel FRISON était en audio conférence avec la Préfecture au sujet de la situation du COVID 19 dans les Hautes Alpes. Les maires ont fait remonter la situation dans leurs communes.

## **5) Délibérations**

N 2020.92

### **Objet : adhésion au service de Délégué à la Protection des données mutualisé du Centre de gestion des Hautes-Alpes**

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 prévoyant que les centres de gestion peuvent assurer toute tâche administrative et des missions d'archivage, de numérisation, de conseils en organisation et de conseils juridiques à la demande des collectivités et établissements publics.

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes du 19 décembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPO) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a mis en place un service de DPO mutualisé. Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

### **Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** la désignation du Centre de gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données,
- Approuve les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 05,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

N 2020.93

**OBJET : Demande de financement cabanes pastorales**

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition des bergers et bergères trois cabanes pastorales en alpage, Néal, L'Alpavin et Le Cougnet. La cabane du Cougnet offre un minimum de confort, notamment l'eau et l'électricité, mais ce n'est pas le cas des deux autres. Le pastoralisme contribue au maintien de l'agriculture de montagne, les alpages présentent de vastes espaces très engazonnés et le troupeau d'ovins y passe plusieurs semaines chaque été, les bergers sont donc obligés de changer de secteur et donc d'hébergements. L'installation de panneaux solaires à proximité des deux cabanes de L'Alpavin et de Néal permettra la recharge du téléphone, l'éclairage et l'alimentation d'un petit frigidaire. Les captages en eau sont à proximité des deux cabanes.

Le montant des travaux s'élèvent à	37 708.00 euros HT
Dont – Pose de panneaux solaires	11 563.00 euros HT
- Raccordement eau potable	15 145.00 euros HT

Monsieur le Maire propose de répondre à l'appel à projet 2020 « Travaux pastoraux » lancé par le Conseil Départemental afin de solliciter un financement de 50 % pour ces travaux.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Sollicitent un financement à hauteur de 50 % du Conseil Départemental pour ces travaux tels que décrits ci-dessus

N 2020.94

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN BAIL PROFESSIONNEL LOCAL SUR LE RIOU**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la volonté de Madame Carole Pellissier, Messieurs Clément Belmahdi et Ugo Cavalier de s'installer dans le local situé sur le Riou afin d'y créer un cabinet de kinésithérapie. Il rappelle l'intérêt pour la commune d'un tel projet indispensable pour la vie du village.

Monsieur Le Maire propose de signer un bail professionnel à compter du 1er Novembre 2020 avec la société civile de moyen (SCM) en cours de constitution par les sus-cités dans le cadre de l'exercice d'une profession libérale.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 400 euros HT.

Le loyer sera révisé chaque année en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

La caution est fixée à un mois de loyer soit 400 euros HT

Conditions particulières :

En contrepartie de travaux d'aménagement consistant principalement à la création de trois box et d'un gymnase, Monsieur Le Maire propose de facturer le loyer à compter de la date d'ouverture du cabinet (soit le 1er février 2021) et que le montant du loyer soit réduit à 200 euros HT jusqu'au 31 janvier 2021.

Après en avoir délibéré,

- 1 Approuvent, à l'unanimité, l'exposé de Monsieur le Maire
- 2 autorisent ce dernier à signer avec la SCM en cours de création un bail professionnel pour une durée de 10 ans pour un montant mensuel de 400 euros HT.
- 3 Prend note que la mairie se chargera de rédiger le bail professionnel.

Séance levée à 20h30